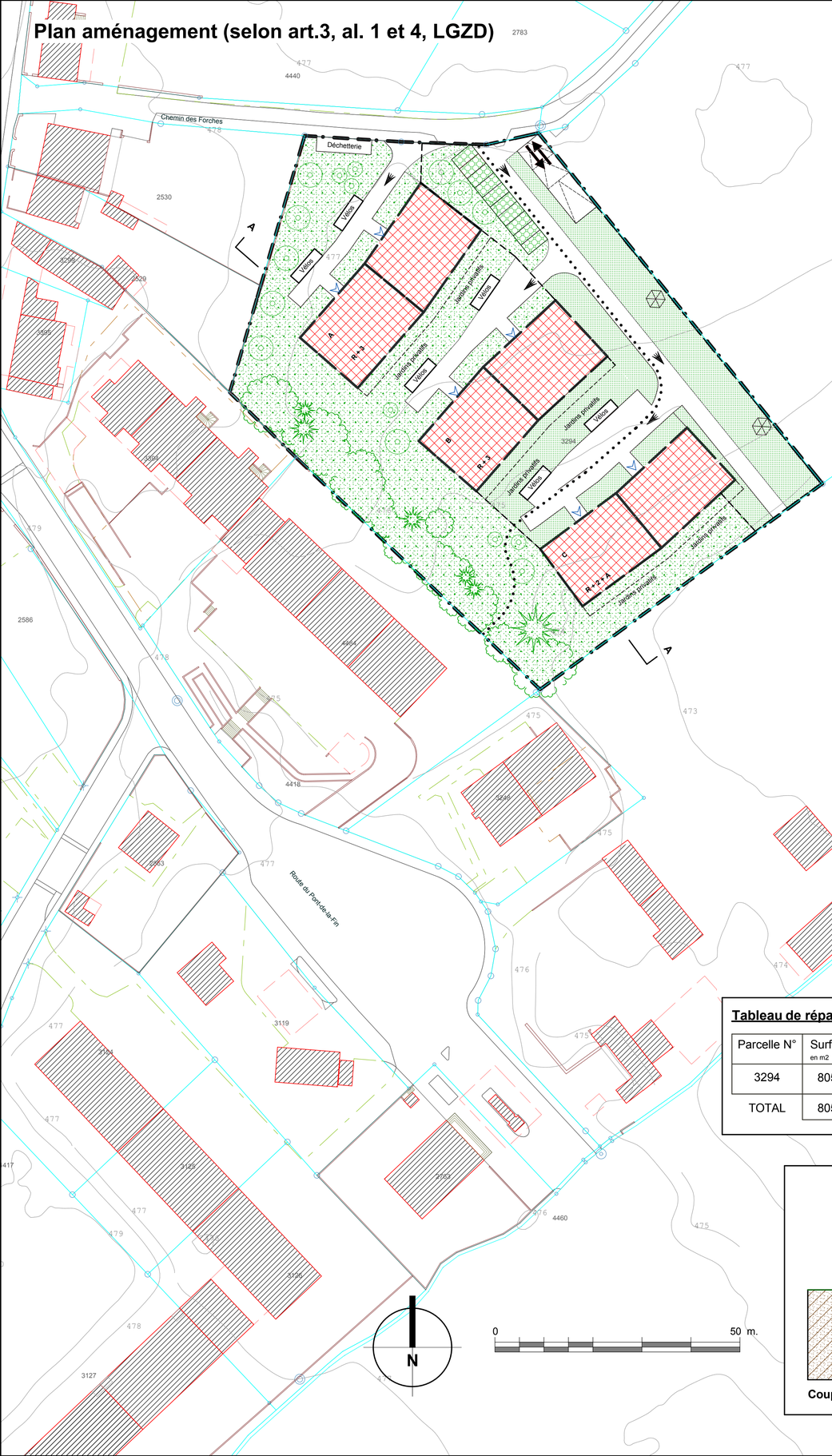
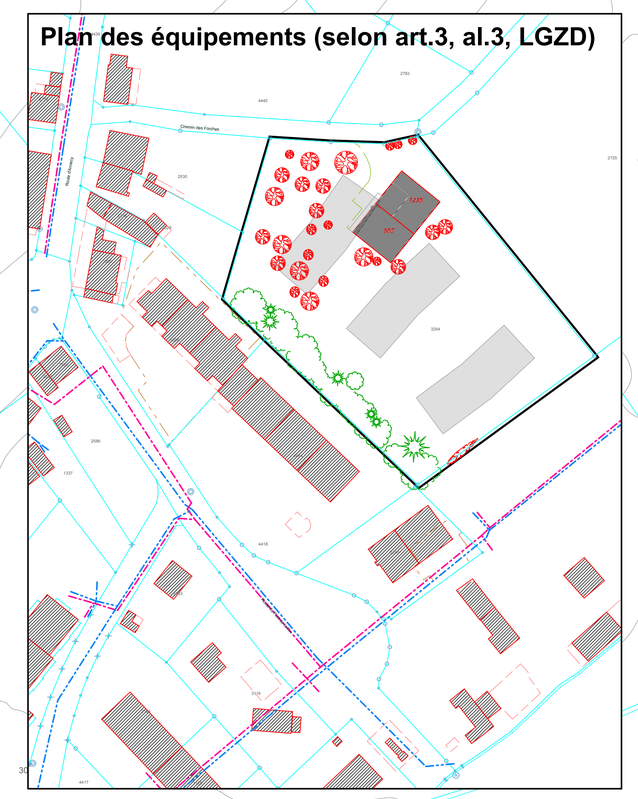
Plan aménagement (selon art.3, al. 1 et 4, LGZD)



Plan des équipements (selon art.3, al.3, LGZD)



ELEMENTS DE MISE EN OEUVRE

article 3, alinéa 3, LGZD
Eléments de base du programme d'équipement

Accès au périmètre

Chemin des Forches — Domaine public communal

Assainissement

Collecteurs publics d'eaux usées

Collecteurs publics d'eaux pluviales

Note :

Les eaux polluées et les eaux non polluées provenant de l'ensemble du PLQ seront raccordées en système séparatif aux collecteurs appropriés du système public d'assainissement des eaux sis sur la parcelle n° 3059 feuilles 42 et 44 du cadastre de la commune de Bardonnex.

Pour l'évacuation des eaux non polluées, le débit de restitution doit être en adéquation avec la contrainte de rejet retenu pour la Drize dans le cadre du Plan général d'évacuation des eaux (5 l/s/ha T10 ans)

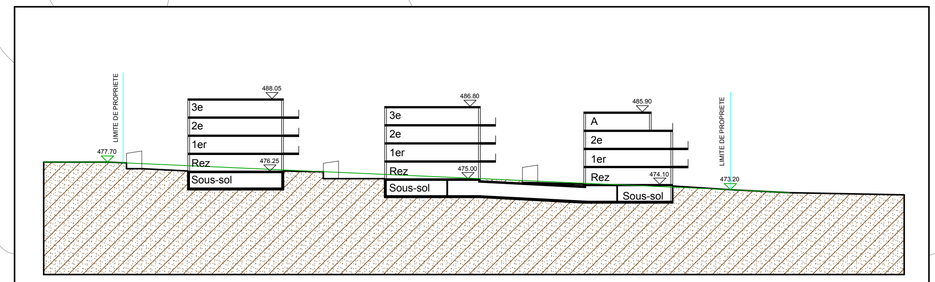
Informations complémentaires

Bâtiments à démolir
N° 557 et 1235

Arbres à abattre / Végétation à abattre

Tableau de répartition des droits à bâtir

Parcelle N°	Surface en m2	Droit à bâtir en m2	Localisation
3294	8057	6687	A - B - C
TOTAL	8057	6687	**IUS = 0.83**



Coupe A - A de principe — **Echelle 1 / 500e**

LEGENDE

Périmètre de validité du plan. **Degré de sensibilité O.P.B. : II**

Implantation des constructions projetées. **Affectation** Logement
A=Attique.

Périmètre d'implantation à destination de balcons ou loggias exclusivement.

Limite d'emprise des constructions en sous-sol, garage.
Stationnement voitures : 115 places au total - Habitants : 107 places. - Visiteurs : 8 places.
Stationnement vélos : 66 places.
Les dispositions de l'article 5 alinéa 2 du RPSFP sont applicables à ce projet.

Accès au parking en sous-sol.

Accès au bâtiment

Accès des véhicules d'intervention.

Engazonnement et plantations.
sur dalle de garage / en pleine terre.

Revêtement perméable.

Arbres à conserver.

Arbres à planter. (Les nouvelles plantations devront favoriser les espèces végétales indigènes)

Servitude de passage public à pied.

Notes :

L'indice d'utilisation du sol (IUS) est fixé à : 0.83
L'indice de densité (ID) est de: 0.83

Le concept énergétique territorial (cf. art.11 al.2 de la loi cantonale sur l'energie, du 18 septembre 1986 - RSG L230) validé le 31 mai 2012 (CET n° 2012- 05) s'applique au présent plan localisé de quartier.

Les toitures plates éventuelles devront être végétalisées pour créer des milieux de substitution, leur conception devra alors être soumise à la Direction de la nature et des paysages lors des requêtes définitives en autorisation de construire.

Les toitures devront être aménagées pour la production énergétique ou être conçues de façon à pouvoir intégrer ces installations.

Les aménagements extérieurs figurent à titre indicatif. Un projet complet des aménagements extérieurs devra être fourni lors du dépôt de la première requête définitive en autorisation de construire.

Les voies d'accès se conformeront à la directive n° 7 du règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (F4.05.01).

Les emplacements pour des postes de transformation des Services Industriels sont réservés.

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE **DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ÉNERGIE**
POST TENEBRAS LUX

Office de l'urbanisme — **Direction du développement urbain**

BARDONNEX

Feuille Cadastrale : 42

Parcelle N° : 3294

Plan localisé de quartier

Situé au chemin des Forches

Le plan localisé de quartier comporte un concept énergétique territorial (cf. art. 11 al. 2 de la loi cantonale sur l'énergie, du 18 septembre 1986 - RSG L 2 30).

Adopté par le Conseil d'Etat le : **03.02.2016** Visa : Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le : Loi N° :

Echelle 1 / 500 et 1 / 1000 — Date **3 nov. 2011** — Dessin **OI.S**

Modifications

Indice	Objets	Date	Dessin
	Synthèse	22.03.2012	OI.S
	Divers	12.06.2012	OI.S
	Légende équipement - Titre	15.01.2013	OI.S
	DAB+gabarit+implant.+rampe	07.05.2015	M.R
	Rectification erreur matérielle, tracé servitude de passage public	10.12.2015	M.R

Code GIREC
Secteur / Sous-secteur statistique: **05 - 00 - 040** — Code alphabétique: **B D X**
Code Aménagement (Commune / Quartier): **505**

Archives Internes

Plan N° **29853** Indice

CDU **7 1 1 . 5**